



Chers parents,

Le grand jour approche : votre enfant entre bientôt à l'école primaire. Pour vous et votre enfant, une nouvelle étape de la vie commence. Les parents se posent souvent des questions ou sont confrontés à des incertitudes concernant l'entrée en école primaire. Afin de ne pas vous laisser seuls face à ces questions, notre équipe de médecins scolaires et d'assistantes médico-sociales souhaite vous accompagner vous et votre enfant tout au long de cette étape importante.

Veillez vous présenter avec votre enfant au contrôle médical préalable à l'entrée en école primaire.

le	à	heures	à
----	---	--------	---

Veillez apporter impérativement les documents suivants pour le contrôle médical :

- **le carnet de vaccinations** (selon l'art. 14 al. 5 phrase 8 de la Loi allemande relative aux services de santé et à la protection des consommateurs (GDVG), la présentation du carnet de vaccinations et des certificats de vaccinations est **obligatoire** depuis le 01/01/2013)
- **le carnet de santé jaune mentionnant les contrôles médicaux préventifs (et le cas échéant un carnet/feuillelet supplémentaire pour le contrôle U7a)**
- le présent **formulaire rempli recto verso**.

Les données au verso sont facultatives et sont conservées par le service de santé. Nous vous prions cependant de répondre aux questions consciencieusement et intégralement afin que nous puissions vous conseiller de la meilleure façon possible.

Si votre enfant possède une **carte d'invalidité** ou un **passeport santé** (allergies, diabète, etc.), veuillez l'apporter également de même que les **lunettes** ou l'**appareil auditif** de votre enfant.

Le contrôle médical préalable à l'entrée en école primaire consiste dans un premier temps pour tous les enfants en un dépistage avec des tests de la vision, de l'audition, du langage et du développement effectués par une assistante médico-sociale. Ils sont suivis si nécessaire d'un contrôle médical effectué par un médecin avec un diagnostic d'orientation. **Si votre enfant n'a pas été soumis au contrôle de dépistage précoce U9 (prévu entre le 60^e et le 64^e mois) le contrôle médical scolaire est en tout cas obligatoire. Veuillez donc, le cas échéant, faire effectuer prochainement le contrôle U9 par votre pédiatre ou votre médecin de famille.**

Veillez observer :

Une attestation du service de santé confirmant que le contrôle médical préalable à l'entrée en école primaire a bien été effectué doit être présentée à l'école. Il n'est pas nécessaire de présenter le carnet de santé jaune à l'école ! Selon l'art. 80 phrase 1 de la loi du Land de Bavière relative à l'éducation et à l'enseignement, la participation au contrôle médical préalable à l'entrée en école primaire est obligatoire.

Les données recueillies lors du contrôle médical scolaire en Bavière sont évaluées anonymement (sans nom ni adresse) à des fins statistiques. Ceci permet de collecter des informations importantes sur l'état de santé actuel des enfants en Bavière.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le dépliant ci-joint ou l'Internet (www.lgl.bayern.de/schuleingangsuntersuchung).

Cordialement

TSVP